

Baho Infos



Bulletin d'informations municipales et associatives

FÉVRIER 2021 - N° 137

www.baho.fr

SOMMAIRE

P1 - J'aime BAHO

P2 - P3 - Compte-rendu C.M.

P3 - Avis RTE

P4 - Illuminations de Noël

- La crèche
- Nouveaux Commerçants

P5 - Travaux

P6 - Vélo Club
- Baho Pézilla
- Tennis club

P7 - Baho Rétro
- Aire Nou

P8 - PMCV



Au cœur du village

«J'❤️ **BAHO**, je garde ma ville **PROPRE** !»

Tel est le slogan que vous retrouverez tous les mois sur le bulletin municipal «Baho Infos» avec à chaque fois un thème différent.

La propreté est l'affaire de tous !

Sensibiliser chacun à notre cadre de vie, pour le rendre plus agréable.

Thème n°2 : Dépôts sauvages

Dépôts sauvages, un problème grandissant !!

Il est constaté une augmentation des dépôts sauvages sur l'ensemble de la commune malgré la gratuité des déchèteries pour les particuliers.

X Source de grave pollution ces déchets représentent un risque d'incendie, de blessure ou d'intoxication.

📍 Nous rappelons qu'il est puni par une contravention le fait de jeter, en lieu public ou privé des déchets, objets ou gravats, comme le stipule l'article R635-8 du Code Pénal.

«J'❤️ **BAHO**, je garde ma ville **PROPRE** !»



STOP!
DÉPÔTS SAUVAGES

AGENDA

EN RAISON DES MESURES SANITAIRES ACTUELLES, NOUS NE POUVONS PROGRAMMER AUCUNE MANIFESTATION.

Mairie de Baho : Tél. : 04 68 92 20 61 - Courriel : mairie.baho@wanadoo.fr
Du Lundi au Jeudi de 8h à 12h et de 14h à 18h - Vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h - Samedi de 9h à 12h

Retrouvez votre Baho Infos en couleur sur le site officiel www.baho.fr

ILLIWAP



Mairie Baho

Compte-rendu du conseil municipal

Nombre de membres en exercice: 23 L'an deux mille vingt et un le 13 janvier l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Patrick GOT
 Présents : 22 Sont présents: Patrick GOT, Jeanne OUROS, Gérard SOLÉ, Bruno ANIEN, Catalina BERIOT, Paul GRAND, Jean Philippe HIDALGO, Alain SERRAT, Catherine PORTAS, Chantal BENOIT, Christine TIGNOL, Stéphan GYBELY, Jean François VORMS, Isabelle MINGORANCE, Olivia FORNOUS NOYÉ, Nicolas BARDETIS, Raphaël ROS, Roger DUCASSY, Jérôme ROFES, Mélanie IGLESIAS, Johanna MARIN
 Votants: 23 Représentés: Stéphanie FORCADA par Patrick GOT
 Secrétaire de séance: Jean-François VORMS

OBJET : APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES DU 4 DÉCEMBRE 2020

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le rapport rendu par la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées dans sa séance du 4 décembre 2020.

Lors de cette séance il a d'abord été procédé à l'installation de la Commission, à l'élection du Président et des vice-Présidents, et à l'approbation du règlement intérieur.

La Commission a ensuite examiné les révisions des charges transférées et des attributions de compensation.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité

- **D'APPROUVER** le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées dans sa séance du 4 décembre 2020.

Ainsi fait et délibéré à BAHO, les jour, mois et an que dessus.

OBJET : EXONÉRATION DES LOYERS DU MOIS DE DÉCEMBRE 2020 ET JANVIER 2021 DU BAR RESTAURANT EL FOGAR

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le bar restaurant El FOGAR est installé dans un local appartenant à la Commune.

En raison de la crise sanitaire et de la fermeture imposée aux établissements de restauration et bars, le Maire souhaite que la municipalité apporte un soutien financier à son locataire en l'exonérant des loyers du mois décembre 2020 et janvier 2021. Un débat est engagé sur les aides dont bénéficient déjà les commerçants impactés par la crise sanitaire.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, décide, par dix-huit voix pour, quatre abstentions (Jérôme ROFES, Johanna MARIN, Mélanie IGLESIAS et Roger DUCASSY) et une voix contre (Stéphanie FORCADA).

- **D'EXONERER** le Bar Restaurant El FOGAR, représenté par M. Hervé ABRIBAT, des loyers du mois de décembre 2020 et janvier 2021.

Ainsi fait et délibéré à BAHO, les jour, mois et an que dessus.

OBJET : OUVERTURE ANTICIPÉE DES CREDITS EN INVESTISSEMENT 2021

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que dans l'attente du vote du budget, il est possible d'autoriser l'engagement des dépenses d'investissement de l'année 2021 dans la limite de 25% des prévisions globales d'investissement de l'année 2020.

Celles-ci se sont élevées, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette à 595 000€. Ce qui permet d'ouvrir par anticipation, les crédits d'investissement 2021 pour un montant maximum de 148 000€ à répartir de la manière suivante :

Chapitre	Article	Montant €
21 (immobilisations corporelles)	21312	15 000
	2138	15 000
	2135	15 000
	2184	5 000
	2188	35 000
23 (immobilisations en cours)		18 000
45 (comptabilité rattachée)		45 000
TOTAL		148 000

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité

- **D'APPROUVER** l'ouverture anticipée des crédits en investissement 2021 selon les modalités ci-dessous.

Ainsi fait et délibéré à BAHO, les jour, mois et an que dessus.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DE L'ÉTAT, DU CONSEIL REGIONAL ET DE PERPIGNAN MEDITERRANEE C.U POUR LA RENOVATION THERMIQUE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'Etat a débloqué dans le cadre du Plan de relance une enveloppe destinée à la rénovation thermique des bâtiments des Collectivités territoriales.

La commune a choisi de mettre en avant la rénovation du bâtiment de l'école élémentaire.

Le coût estimatif des travaux est de 420 000€ HT. Plan prévisionnel de financement :

Financement	Montant HT	Taux
Etat DSIL 2021	210 000€	50%
Conseil Régional (Contrat Bourg Centre)	63 000€	15%
Perpignan Méditerranée (Fonds de concours)	63 000€	15%
Autofinancement	84 000€	20%

Le Maire propose donc de solliciter auprès de l'Etat une subvention d'un montant de 210 000€ au titre de la DSIL 2021, auprès du Conseil régional une subvention d'un montant de 63 000€ au titre du Contrat Bourg Centre et auprès de la Communauté urbaine Perpignan Méditerranée une subvention pour un montant de 63 000€.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité

- **DE SOLLICITER** les subventions portées ci-dessus pour la rénovation thermique du bâtiment de l'école élémentaire

Ainsi fait et délibéré à BAHO, les jour, mois et an que dessus.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA REALISATION D'UN NOUVEAU BATIMENT POUR LE STADE MUNICIPAL

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de réaliser un nouveau bâtiment pour le stade municipal qui accueillera notamment des vestiaires, les sièges du club de foot et du club de rugby, un espace de convivialité, un local pour le point jeunes et des tribune de 200 places.

Le cout prévisionnel de ce projet est 1 121 000€ HT.

Le Maire propose donc de solliciter auprès du Conseil Départemental une subvention d'un montant de 392 000€, auprès du Conseil régional une subvention d'un montant de 224 000€ au titre du Contrat Bourg centre et auprès de la Communauté urbaine Perpignan Méditerranée une subvention pour un montant de 224 000€.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité

- **DE SOLLICITER** les subventions portées ci-dessus pour la réalisation d'un nouveau bâtiment pour le stade municipal.

Ainsi fait et délibéré à BAHO, les jour, mois et an que dessus.

OBJET : AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE VENDRE LA PARCELLE CADASTREE AN35

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune est propriétaire d'une parcelle de terre en zone agricole cadastrée AN35 et d'une superficie de 2769m².

La commune n'ayant pas usage de cette parcelle acquise pour un projet de jardins familiaux qui n'a pas vu le jour, le Maire propose de procéder à sa vente au prix de 10 500€ (prix conforme avec l'estimation des Domaines)

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité

- **D'AUTORISER** le Maire à procéder à la vente de la parcelle AN 35 au prix de 10 500€

- **D'AUTORISER** le Maire à signer tous documents et actes authentiques nécessaires à ladite vente.

Ainsi fait et délibéré à BAHO, les jour, mois et an que dessus.

OBJET : CONVENTION DE MAITRISE D'ŒUVRE AVEC LE CABINET SECAU (AMENAGEMENT D'UN PASSAGE ENTRE LA CANTINE ET LE BATIMENT SCOLAIRE)

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de passer une convention de maîtrise d'œuvre avec le cabinet d'architecture SECAU pour la réalisation d'un passage entre la cantine et le bâtiment scolaire.

Le cabinet propose une rémunération forfaitaire d'un montant de 6 000€ HT pour cette mission. Un débat est engagé.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, décide, par vingt voix pour et trois abstentions (Jérôme ROFES, Johanna MARIN et Roger DUCASSY)

- **D'AUTORISER** le Maire à signer avec le Cabinet SECAU une convention de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un passage entre la cantine et le bâtiment scolaire : montant forfaitaire de 6 000€ HT.

Ainsi fait et délibéré à BAHO, les jour, mois et an que dessus.

Réseau de transport d'électricité



Le réseau
de transport
d'électricité

AVIS

Il est porté à votre connaissance, que des travaux d'élagage - d'abattage et de débroussaillage nécessaires à l'entretien des lignes électriques sont entrepris sur le territoire de la commune durant la période : **1er semestre 2021**

L'exécution de ces travaux a été confiée par RTE. Pour toute réclamation concernant l'exécution de ces travaux, ainsi que tout règlement des dégâts qui pourraient être éventuellement occasionnés, les intéressés peuvent s'adresser au représentant de l'entreprise :

**Travaux et Environnement - la Bastide Blanche -
04191 LES MEES Tél. : 06.84.79.86.77**

En cas de contestation, les intéressés pourront s'adresser aux représentants locaux de RTE qui assurent le contrôle des travaux :

**Équipe Entretien Lignes
RTE - GMR LANGUEDOC - ROUSSILLON
20 BIS Avenue de Badones Prolongée
34500 BÉZIERES**

Récompenses «Concours illuminations de Noël»



La Municipalité a remis les prix aux gagnants du 1^{er} concours des illuminations de Noël de la commune. Cette cérémonie a eu lieu le samedi 22 janvier, jour de la fête du village à la salle du conseil municipal dans le respect des gestes barrières et en comité restreint.

Le Maire Patrick GOT, accompagné d'adjoints et du responsable de la Commission environnement et cadre de vie ont eu le plaisir de remettre les prix aux 4 lauréats gagnants, 3 pour le concours maisons, façades et jardins et 1 pour le concours de la plus belle vitrine «commerçants».

Le premier prix a été remis sans grande surprise à **M. et Mme SURJUS** de la Place des vignes pour leur magnifique réalisation. Dans la catégorie "commerçant" c'est «**Au Petit Marché du Ribéral**» qui a remporté la première place. Le Maire a tenu à remercier l'ensemble des participants pour leur implication et pour avoir contribué à embellir le village avec leurs décorations étincelantes à l'occasion de cette première édition du concours.

Rendez-vous est donné à l'année prochaine en espérant une plus grande participation des administrés et commerçants.

La crèche

Chers parents,

Si votre enfant est né en 2019 et que vous souhaitez l'inscrire à la crèche, n'hésitez pas et rapprochez-vous du directeur. Il est encore temps, il nous reste quelques places.

A bientôt.



Après les travaux de rénovation intérieures et de mise aux normes d'hygiène et de sécurité actuelles de la crèche, ce sont les jeux extérieurs qui ont été renouvelés de même que les sols souples de l'aire de jeux.

Nouveaux commerçants artisans à Baho

LACHOUPINETTE
SHOW ROOM
11 chemin dels clausals
BAHO
07 61 14 30 63
faites vous plaisir à petits prix
www.lachoupinette.com

MONTANÉ PLOMBERIE
■ SANITAIRE ■ CHAUFFAGE ■ CLIMATISATION
■ VENTILATION ■ ÉNERGIES RENOUVELABLES
NEUF & RÉNOVATION
06 23 96 31 99

SOLUTION INDUSTRIELLE
SI
Marquage au Sol
Signalisation et Protection
Rayonnage de Stockage
Alexandra ULINSKI
06.38.21.20.14
amsolutionindustrielle@gmail.com
8 chemin de la Carrerade 66540 BAHO



Entretien du fossé à la zone industrielle

Les employés municipaux se sont serrés les coudes pour l'entretien du fossé sur la zone industrielle. Le rendu n'est pas passé inaperçu.



Élagage

Les employés du service technique de la commune ont refait une beauté aux 80 palmiers de la commune en les élaguant. Un excellent travail effectué par nos agents communaux.



Quant aux platanes de la rue de la tramontane c'est l'entreprise ABC ÉLAGAGE qui les a rabaisés.



Mise en esthétique des réseaux

Les travaux d'enfouissement des réseaux de la rue des écoles et de la rue des bergeronnettes avancent sur un bon rythme.



Assemblée Générale du Vélo Club Baho

Compte tenu de la crise sanitaire, il n'était pas possible de faire une Assemblée Générale ordinaire pour l'exercice 2020 en présence des membres du club. Cette Assemblée s'est donc tenue en comité restreint : les quatre membres du bureau, assistés de deux membres représentatifs du club : Elie GARRIGUE et Pierre GINÉ, soit un total de six personnes, respectant les mesures sanitaires imposées par les autorités.

Pour que cette Assemblée Générale puisse se dérouler valablement, une convocation a été adressée à l'ensemble du club. A ce courrier était annexé un pouvoir désignant l'un des deux membres participant à l'Assemblée. Le secrétaire ayant reçu un nombre suffisant de pouvoirs, bien au-delà du quorum requis, ce qui a permis de valider la tenue de l'Assemblée Générale. Elle s'est déroulée le 21 Janvier 2021.

Dans son rapport moral, le Président MÉRINO a exprimé sa déception face à l'annulation en cascade des sorties, des séjours et des réunions qui étaient prévues en 2020. L'activité du club a été fortement réduite. Le Club s'est adapté aux consignes imposées par notre Gouvernement, relayées par notre Fédération sportive.

Le Président a insisté sur une décision du bureau demandant à tous les membres du club de produire cette année un certificat médical récent, non antérieur à 2020, attestant l'aptitude de l'intéressé à pratiquer le cyclotourisme.

Le bilan financier est correct grâce à nos sponsors, et tout particulièrement à la mairie de Baho, mais aussi par la réduction des dépenses liées à l'activité du club (sorties, réunions, repas). En 2021 le Club accueillera quatre nouveaux membres.

Aucun candidat ne s'étant manifesté pour former un nouveau bureau ; le bureau sortant se représente. Il est réélu à l'unanimité : M. Lambert MÉRINO (Président) Mme Guylaine JEUFRAX (Vice-Présidente) M. Alain AVRIL (Trésorier), M. Marcel ROSET (secrétaire).

Baho Pézilla F.C.



Depuis quelques semaines les enfants de l'Ecole de football vous ont présenté le nouveau calendrier 2021 et nous vous remercions de l'accueil que vous leur avez réservé. Cette action, source de revenus pour l'association, a pour but de participer au financement des futures manifestations de fin de saison (fête du club, tournois, sortie ludique, etc...). Il est encore disponible à la buvette du stade tous les mercredis après-midi (sauf vacances scolaires).

Le 20 Janvier dernier, nous avons eu l'honneur de recevoir Éric WATTELIER, le nouveau Président du District de football des P.O. et arbitre de Ligue 1. Ce fut un accueil chaleureux qui lui a été réservé et il s'est prêté, de bonne grâce, aux nombreuses sollicitations en

posant avec beaucoup d'enfants. De belles photos souvenir pour tous ces gamins et pour leurs parents. Un grand merci à Éric pour sa gentillesse et son dévouement. Tu reviens quand tu veux.

Félicitations à Jean-Luc GARCIA (vice-président et éducateur U9) pour son élection au nouveau comité directeur pour la mandature 2020/2024, mais aussi à Chloé ALVARO et à son papa Stéphane pour avoir été reçus à la formation écrite de l'arbitrage. La validation aura lieu après la partie «pratique» qui devrait se dérouler prochainement. Nous leur souhaitons bonne chance et réussite ce qui permettra au club d'être en conformité avec les règlements du statut de l'arbitrage. Alors à vos sifflets.

Enfin, la vie de l'association suit son petit bonhomme de chemin en respectant toutes les contraintes liées à cette crise sanitaire. Les entraînements pour l'école de foot se poursuivront dans la mesure du possible. L'effectif «Seniors» est à l'arrêt depuis fin octobre et, si le championnat ne reprend pas début mars alors on s'achemine vers une «saison blanche». Affaire à suivre et patience.

Le club est toujours à la recherche de personnes désirant donner un peu de leur temps à faire vivre l'association (éducateurs, accompagnants, buvette, sponsoring, communication, etc.)

Renseignements au 06 82 34 90 43 ou 06 33 66 66 14

A bientôt avec nous.

Tennis Club Baho



Le tennis club a pu continuer ses activités malgré le couvre-feu et les restrictions sanitaires ! Il est important de continuer le sport et de maintenir une bonne santé pour combattre le virus.

Nous allons rééditer le stage de tennis pendant les vacances scolaires de février suite au succès de celui organisé durant les vacances de la Toussaint. Les enfants ont fait énormément de progrès depuis septembre et sont motivés pour devenir des champions !

À l'initiative du comité départemental, le club va également mettre en place l'action "tu combats la covid, nous t'offrons 5h de cours de tennis collectif". Tout le personnel soignant (hôpital, médecins généralistes, pharmacie, infirmiers libéraux) peut s'inscrire à cette action au 07.66.59.63.58 **Les cours auront lieu à partir du mois de mars.**

A bientôt sur les courts de Baho !



BAHO TENNIS CLUB

Aucune manifestation n'est possible pour l'instant, ne pouvant toujours pas disposer de salle municipale. Cependant le bureau reste actif et à l'écoute de ses adhérents par mail ou boîtage.

Aujourd'hui dans ce bulletin nous vous proposons un premier dossier sur l'Atelier Peinture : Voici 2 artistes locaux.



A.MANAS Huile sur carton Toilée 33x41 'Colloure', source éternelle d'inspiration

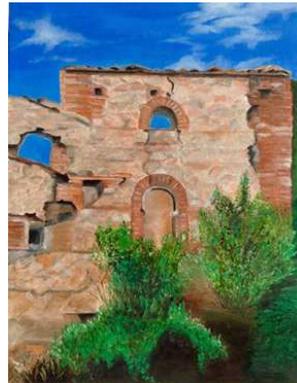


A.MANAS Huile sur toile 46x38 'Las Llasseras' ancien hameau de berger niché au contrefort du Canigou

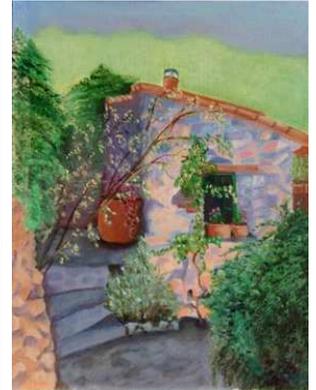
Antoine MANAS : De toujours intéressé par les arts plastiques et surtout la peinture. Il a commencé un tableau qu'il a délaissé pendant 15 ans. Pour le mariage de sa fille, son beau-fils a souhaité en cadeau que ce tableau soit finalisé. Ce fut le pied à l'étrier, Antoine s'initie sur internet en visionnant galeries, musées et diverses techniques (figurative, impressionniste, etc). Cet autodidacte est devenu depuis 4 ans un boulimique de peinture à l'huile et, avide de paysage. Il utilise quelquefois les techniques acryliques et le pastel. Actuellement s'exerçant au portait, tout d'abord avec JOSY puis chez lui, il montre un réel talent que nous avons hâte de découvrir.

Ce Mas a bien changé ces dernières années aidées de quelques vandales et la nature reprenant ses droits

Josy ZERMANO : Artiste accomplie que l'on ne présente plus tant elle a de cordes à son arc dans les diverses techniques de dessin et peinture (diplômée de l'académie de Liège, médaillée de l'école du Louvre). Baroudeuse, malgré elle, en fonction des mutations familiales, après un travail en duo avec l'artiste Sybille NAUD au Gabon, elle a fondé un atelier de peinture pendant quatre ans en Côte d'Ivoire. De retour en métropole, c'est à ACHERES qu'elle a ouvert un atelier avec de nombreux élèves pendant 8 ans. Elle a, à son actif, de très, très nombreuses expositions (Andrésy, Achères, Houilles, Mesnil le Roi, Paris, Liège, Côte d'Ivoire, Gabon, etc.) et... en 2019 à BAHO où elle habite à présent pour notre bonheur. En arrivant au village elle aspirait à une retraite méritée, mais l'envie de peindre et la joie d'enseigner ont vaincu ses résolutions.



J.ZERMANO huile sur carton toilée 40x30 'Mas Cramat à BAHO' d'après photo personnelle



J.ZERMANO huile sur carton toilée 40x30 'Eus' Maison de village un soir d'été d'après photo personnelle

Adhérente de Baho-Rétro, elle a pris en charge l'atelier de peinture 'ART' IS SHOW' où très rapidement se sont inscrits une douzaine d'adhérents qui expriment leur ressenti, améliorent leur talent et s'initient à d'autres techniques sur les conseils de Josy. L'atelier est actuellement à l'arrêt (Covid) mais les élèves continuent à travailler chez eux, toujours en contact avec leur professeure qui conseille et échange par mail pour le plus grand plaisir de chacun.

Que la photographie de ces quelques tableaux, avant-goût d'une prochaine exposition du salon des arts à Baho, vous fasse rêver, envoler et, voyager par votre imaginaire.

Nous vous disons à bientôt, dans cette attente restez prudents. Amicalement A.DUCASSY et le Conseil d'Administration

Aire Nou de Bao una entitat al servei de la llengua catalana



Feia encara nit quan els airenovencs obrien el local, sortien el necessari per el foc, les garbilles i les rabasses. A dintre d'altres s'afanyaven a preparar la salsa. Foguera encesa, calçots aliñats sus de les garbilles i au ! El Clic a Col·lecta Calçots Cuits s'engegava. En cal més a Aire Nou per no complir la seva tasca de promoció de la cultura catalana , i una calçotada en fa part integrant, a més a més si és per la Festa Major del poble, la Sant Vinenç ! Aquest nou concepte eixit d'aquesta fotuda pandèmia és una vegada més la

prova que l'Associació Aire Nou de Bao té sempre recursos. Respectant totes les mesures sanitàries imposades des del principi al final de l'operació, són més de 200 parts que han estat distribuïdes a gent que han fet confiança a Aire Nou per aquesta primera mundial. Un èxit que no s'esperava i que quedarà dins l'història de l'Associació. Malauradament, les activitats habitualment presentades en aquesta ocasió s'han pas pogut realitzar. S'ha notat, pertant, que trigava als

airenovencs la represa d'aquestes activitats. I no només als airenovencs sinò també en algunes entitats que, magrat l'incertitud del futur, ja demanen contractes...

Quan arribarà la represa de la vida normal, quan les airenovenques i els airenovencs tornaran als assajos, se tornarà a deixar la porta del local oberta per acollir aquests que no dubtaran fer el pas per venir enfortir el grup, treballar per la llengua i la cultura catalanes i s'ho passar bé.

airenou@airenou.cat
www.airenou.cat





CONTRIBUTION A LA NOUVELLE CONCERTATION SUR LA LGV MONTPELLIER – BÉZIERS – PERPIGNAN



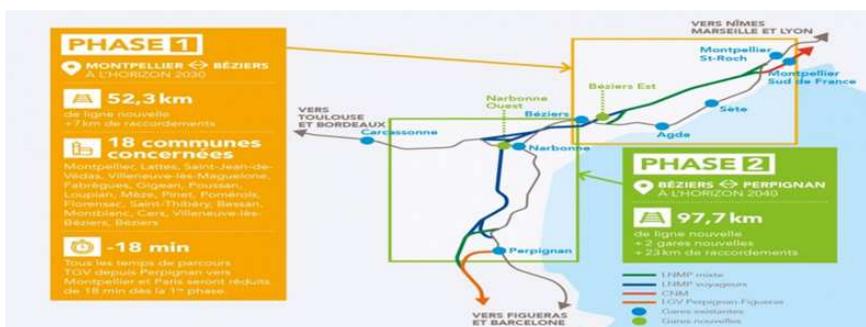
Malheureusement, les conditions sanitaires imposées n'ont pas permis le déroulement normal de cette concertation qui a nécessité sa prolongation jusqu'au 15 janvier 2021 et l'annulation des réunions publiques prévues.

La conséquence, une concertation publique lancée par SNCF sur une période de plus de 2 mois ressemblant plus à une réunion en cercle privé qu'à une concertation générale.

En effet, son déroulement par communication directe sur le site internet Ligne Nouvelle et par ateliers visioconférence, a attiré pour l'ensemble de la région Montpellier-Perpignan une quarantaine de participants (en majorité les mêmes).

Pour notre Phase 2 « Béziers – Perpignan » à l'échéance de 2040 il a été difficile de prendre part aux questions propres à la phase 1 prévue pour 2030 (Enquête Publique fin 2021 et DUP pour 2023) donc prioritaire.

Dans le cadre de cette nouvelle concertation nous avons présenté notre dossier sur les bases de nos réflexions à savoir : LE CONTEXTE - LE TRACÉ - LA GARE CENTRE - ZONE ST CHARLES - TRACE PLAINE DU ROUSSILLON - LE FERROUTAGE- LE TERRITOIRE - L'ENVIRONNEMENT - LE CONSTAT - LE FINANCEMENT - LES PROPOSITIONS



Le CONSTAT :

Phase 1 – 2030 - Section la plus circulée Montpellier-Béziers (section mixte et voyageurs)

Phase 2– 2040 - Entre Béziers et Toulouges (section est dédiée aux seuls voyageurs) et la section de la Plaine du Roussillon – Toulouges (mixte frets et voyageurs).

Pour la SNCF l'objectif PHASE 2 Béziers-Perpignan, à l'exception des gares Béziers/Narbonne, représente uniquement la réalisation de l'engagement international européen et NON UN RÉEL PLUS POUR PERPIGNAN ET LE ROUSSILLON, là est le double paradoxe du passage de la ligne nouvelle sur ce secteur.

FINANCEMENT :

Pour faire avancer le dossier 1990-2040, une loi d'orientation prévoit la création d'une société de financement avec l'accord de nos collectivités : Région Occitanie, Département des Pyrénées-Orientales, Métropole et l'agglomération de Perpignan.

Si cette demande est globalement positive pour relancer le projet, pour les contribuables roussillonnais cela signifie une taxation à tous les stades possibles.

Il est difficile de comprendre, pourquoi nos collectivités devraient co-financer le tracé Béziers-Perpignan (contournement Perpignan inclus) d'un coût global de 3.665 Md€ (trois milliard six cent soixante-cinq millions d'euro) réalisé au détriment de notre département pour un gain voyageur de 15 minutes à partir de la gare prévue à Narbonne

NOS PROPOSITIONS :

Nous avons toujours soutenu la LGV MONTPELLIER – PERPIGNAN Gare Centre.

Mais nous sommes en opposition avec la création de la Plaine du Roussillon

POUR L'ENSEMBLE DES RAISONS ÉVOQUÉES, c'est pourquoi, SI LA RÉALISATION DU TRACÉ 2 - SNCF est acté définitivement

Nous demandons pour les préjudices causés :

1. Au département : une exonération de financement aux 4 partenaires Co-financeurs (Région Occitanie, Département des Pyrénées-Orientales, métropole et agglomération de Perpignan) pour les 500 à 600 millions d'euros **représentant le coût de ce droit de passage international, qui doit être exclusivement à charge de l'ETAT et de l'EUROPE,**

2. Aux riverains : car si pour les agriculteurs, l'ensemble des entités professionnelles prennent en compte leur spécificité et leur défense il n'en est rien pour les riverains pour lesquels il nous a été rappelé que seule la stricte loi serait appliquée, pour exemple au-delà de 75 mètres de la ligne rien n'est prévu.

En conséquence nous exigeons la mise en place d'une charte spécifique pour l'ensemble des propriétaires riverains de cette section Plaine du Roussillon sur 150 mètres de part et d'autre de la ligne pour les rachats immobiliers, et une indemnité dégressive sur la perte de la valeur financière de leur bien jusqu'à 500 mètres de la voie **dont le coût doit être financé exclusivement par L'EUROPE et l'ETAT.**

Sans le **respect de ces conditions**, nous demandons aux 4 partenaires de refuser tout financement afin de bloquer la réalisation de la section BÉZIERS-PERPIGNAN d'un coût global de 3.665 Md€.

Les discussions restent donc ouvertes et les responsabilités à prendre par l'ensemble des décideurs.

Tenir compte des avis et questionnements tels est le but de cette concertation qui doit être la dernière pour une réalisation du projet attendu par tous : tel est notre espoir.

Vous retrouverez notre dossier complet sur notre site tgv-roussillon.fr tenu par Thierry FAGOT

Le bureau de PMCV – Michel SEMPERE